



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MOSELLE DU 11 AVRIL 2025

Le président LANG ouvre l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs à 18 heures qui se déroule Salle de Conférences du Crédit Agricole, avenue André Malraux à METZ.

Il salue tout d'abord les personnalités présentes :

M. Claude SOUILLER	Directeur Départemental des Territoires de la Moselle
M. Damien GALLAND	Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts de Metz et Délégué Départemental pour la Moselle, accompagné de M. Philippe HARDY
Mme Odile MOUGEOT	Directrice de l'Agence de Sarrebourg de l'Office National des Forêts
M Stéphane ERMANN	Nouveau Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. Fabrice COUTURIER	Président de la FDSEA de la Moselle
M. Marc SCHLEMER	Vice-Président de la FDSEA de la Moselle
M. Marc BODO	Secrétaire Général des Jeunes Agriculteurs de Moselle
M. Bruno HECKENBENNER	Directeur de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
M. Hervé CARTAILLAC	Représentant le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine
M. Patrick FAVROT	Représentant la Fédération de Pêche de la Moselle
MM. Sébastien MOUGENEZ et Eric MARGUET	Pour l'Office Français de la Biodiversité
M. Dylan CONTART	Nouveau Président de l'AJC

Avant de commencer les travaux de cette assemblée, le Président LANG invite les membres de l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire des Compagnons de St Hubert qui nous ont quittés cette année.

Le règlement intérieur de la FDC57 prévoit le vote à main levée, hormis pour les élections au Conseil d'Administration.

Cette année n'étant pas élective pour le Conseil d'Administration, les différents votes à l'ordre du jour se feront à main levée.

Pour ce faire, les chasseurs inscrits au vote ont reçu un ou deux cartons correspondant à une voix chasseur, et éventuellement une voix pour l'adhésion territoriale. Certains ont donc deux cartons qu'ils lèveront au moment du vote des différentes résolutions.

Tout le monde étant bien inscrit, le Président LANG clôture l'inscription au vote. Après comptage, sur 130 personnes présentes, 68 se sont inscrites au vote, représentant un total de 248 voix.

I – COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT

« Les années se suivent et ne se ressemblent pas toujours même si les sujets de fonds restent les mêmes. Certaines espèces se portent mieux que d'autres et depuis quelques temps nous avons une très grande inquiétude pour l'espèce cerf et son avenir.

Les comptages menés très récemment le prouvent avec des résultats catastrophiques notamment dans les Vosges du Nord avec un effondrement des populations. Hormis le camp de Bitche et les quelques communes périphériques, partout ailleurs sur ce massif le cerf est en très nette régression. Là où il était compté plus de 150 cerfs il y a quelques années, aujourd'hui, seuls 20 cervidés ont été comptés ! MM. les directeurs de l'ONF et de la DDT, je pense que l'on devrait arrêter de prélever du cerf dans ce secteur. Ce n'est pas avec la présence d'un animal aux 100 ha qu'il peut y avoir des dégâts générés par le cerf.

Je note que dans un autre massif (SANON) la Fédération a demandé une augmentation des tirs car l'espèce se porte bien. Concernant la vallée de la Canner et Hémilly, là aussi, les populations sont en danger, et le Président de la commission grand gibier y reviendra certainement plus tard.

Dans le cadre du renouvellement triennal, il faut noter des disparités dans ces renouvellements, avec des chasseurs qui ont parfois été poussés à abandonner leurs lots.

A force de ne pas être entendu par l'Administration, nous avons même quitté l'observatoire du Donon.

Concernant le chevreuil, l'espèce se porte plutôt bien, même si une mortalité anormale a été constatée, notamment au printemps. Cette mortalité était certainement due aux conditions climatiques particulièrement pluvieuse et uniquement dans certains secteurs du département.

Quant au sanglier, il se porte toujours bien. Si les prélèvements sont un peu en recul cette année avec près de 17500 prélèvements. Il faut rester néanmoins vigilants, notamment les années comme celle-ci où il y a eu une forte glandée avec souvent des dégâts importants dans les parcs à la sortie de l'hiver car les sangliers recherchent des protéines animales.

Nous devons être extrêmement prudents dans les prochaines semaines, avec notamment les semis qui se profilent. Les présences sur le terrain sont nombreuses, alors soyez attentifs afin de limiter

l'impact des dégâts sur les exploitations agricoles déjà fortement touchés par d'autres difficultés. Il faudra prélever très tôt les sangliers afin d'éviter les dégâts.

Je n'oublie pas non plus l'aide de l'Etat qui a permis au FDIDS de toucher 1 351 700 € pour 2023 et 2024. Si cet argent permet de financer les dégâts, nous chasseurs, avons des obligations afin de réduire les populations de sanglier. L'Etat demande des résultats et c'est normal. Je remercie d'ailleurs très sincèrement les services de l'état pour les efforts financiers qui ont été faits.

Les montants alloués pour 2025 ne sont pas encore connus mais ils devraient là aussi être à la baisse.

Concernant les espèces protégées, notamment le loup et le lynx, si nous ne sommes pas encore trop concernés en Moselle il faudra être attentifs et ne pas accepter son implantation dans des secteurs agricoles qui pourraient être impactés par sa présence, notamment chez les éleveurs ovins. Dans ces secteurs, le loup n'a pas sa place. Je rappelle d'ailleurs que la réglementation européenne a assoupli le statut du loup afin de pouvoir en prélever un plus grand nombre en cas de besoin.

Concernant les lâchers de lynx, cela ne pose pas de grand problème, mais son implantation coïncide souvent avec une baisse des populations de chevreuil et de cerf.

Concernant la sécurité à la chasse, nous avons fait, au fil des ans des efforts très importants et le nombre d'accidents est en très nette diminution depuis une vingtaine d'année. 5 accidents mortels l'an passé est un résultat très faible au regard des 1 million de pratiquant que nous sommes, même si un mort est toujours un mort de trop.

Le travail de sensibilisation mené par la FDC et l'OFB porte ses fruits.

Dans le cadre de la formation des futurs chasseurs, la Fédération va d'ailleurs engager des travaux sur son site de Morhange et permettre ainsi la formation pratique des futurs chasseurs à Morhange, dans un cadre naturel. C'est un outil de plus qui sera mis en œuvre et grâce à une bonne gestion financière, ce projet se fera en autofinancement.

Je vous rappelle également qu'il convient à chaque chasseur de faire sa formation décennale, soit en présentiel, soit par Internet, c'est une obligation légale tous les 10 ans.

Le volet sanitaire est important également, je rappelle qu'avec notre réseau SAGIR nous sommes très attentifs à l'état sanitaire de la faune et notamment en ce moment avec la Peste porcine africaine qui sévit chez nos voisins allemands à environ 70 km de nos frontières. Il faut rester attentif car les enjeux sont importants notamment pour les éleveurs porcins.

Comme vous le voyez les enjeux sont très variés, je voudrais néanmoins insister sur la situation du cerf, en effet, dans le futur, je ne voudrais pas qu'une association écologique désigne les chasseurs comme responsable de la disparition du cerf dans notre département. Toute les espèces ont leur place dans le respect d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique qui est d'ailleurs défini par la loi qui dit que l'équilibre doit assurer une « faune riche et variée en équilibre avec la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles ».

Je voudrais donc, chers amis chasseurs, chers amis responsables de l'ONF, de la DDT, chers amis agriculteurs vous dire que les chasseurs se sentent concernés et responsables de la gestion de ses problèmes avec vous et que nous avons le devoir qu'il n'y ait pas trop de dégâts, ni dans les forêts ni dans les cultures mais nous avons aussi le devoir de maintenir l'ensemble de ces espèces animales qui font partie de notre patrimoine historique, puisque le cerf est présent depuis la dernière glaciation dans les Vosges, ce n'est pas à l'homme de décider de son extinction, nous devons transmettre ce patrimoine aux générations futures. La chasse n'est pas uniquement du tir, la chasse c'est une façon de gérer les espèces animales de manières éthiques et dans le respect de la loi.

Vive la chasse mosellane et vive les chasseurs ! »

II - COMPTE-RENDU FINANCIER

Le Président LANG passe la parole à Christian STAF, trésorier de la Fédération des Chasseurs, qui présente et commente le compte de résultat au 30 juin 2024.

Compte de résultat au 30 juin 2024

	2023/2024 Hors écocontribution	écocontribution	Total 2023/2024
Produits	1 458 360	+ 141 188	1 599 548
Ventes et produits annexes	489 077		
Timbre Fédéral -Adhésion	779 748		
Subventions, aides, remboursements	114 224		
Produits Financiers	16 263		
Produits exceptionnels	2 580		
Reprise sur provisions	8 340		
Autres Produits	48 128		
Charges	1 319 084	+ 52 222	1 371 306
Achats et charges externes	582 319		
Impôts et Taxes	23 633		
Salaires et charges sociales	498 507		
Dotation aux amortissements	139 140		
Dotation aux provisions	13 125		
Contributions, subventions accordées	13 168		
Autres Charges	40 800		
Charges Financières	2 972		
Charges Exceptionnelles	5 420		
Impôt sur les Sociétés	0		
RESULTAT	139 276	88 966	228 242

BILAN AU 30.06.2024 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

ACTIF IMMOBILISE	1 889 002	CAPITAUX PROPRES	3 098 695
Immobilisations incorporelles	5 826	Réserve de Gestion	1 141 854
Immobilisations corporelles	1 660 124	Réserves immobilisées	1 717 795
Immobilisations financières	223 052	Résultat de l'exercice	228 242
Immobilisation en cours	0	Subvention d'équipement	10 804
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	169 255
		Provision retraite	169 255
		Provision pour risques	0
ACTIF CIRCULANT	1 974 479	DETTES	595 531
Stocks de marchandises	0	Dettes sociales	84 752
Avances et acomptes/commandes	0	Dettes auprès des établissements de crédits	215 700

Créances, Fournisseurs débiteurs	215 361		Dettes fournisseurs	76 142	
Valeurs mobilières de placements	1 039 505		Dettes fiscales	9 409	
Disponibilités	653 033		Autres dettes	34 353	
Charges constatées d'avance	66 580		Produits constatés d'avance	175 175	
TOTAL		3 863 481	TOTAL		3 863 481

Commentaires :

A. COMPTE DE RESULTAT

1. PRODUITS

Le montant global des produits pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 s'élève à 1.599.548 euros, contre 1.697.746 euros l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 5,78 %.

Les produits se décomposent comme suit :

A - Ventes et produits annexes pour 489.077 euros, contre 397.965 euros en 2022/2023, ce qui représente une progression de 22,89 %.

Cette progression s'explique principalement par les ventes de bois et d'aménagements (+29 Keuros), et de bracelets (+43 Keuros).

B - Timbre fédéral et adhésions pour 779.747 euros, contre 790.702 euros en 2022/2023, ce qui représente une diminution de 1,38 %.

Cette diminution provient du transfert des timbres nationaux vers les timbres départementaux, et par la diminution des adhésions territoriales.

C - Subventions reçues pour 255.412 euros, contre 468.665 euros en 2022/2023, ce qui représente une diminution de 45,50 %.

Cette diminution provient des subventions relatives à l'éco contribution, d'un montant de 141.148 euros, contre 345.346 euros en 2022/2023 (dont 227.599 euros à recevoir).

La compensation de la FNC pour la réforme chasse est identique à l'année précédente, pour 68.694 euros et le droit de timbre FDC représente 32.747 euros, contre 31.876 euros en 2022/2023.

D - Produits financiers qui s'élèvent à 24.603 euros, contre 12.412 euros en 2022/2023, cette progression s'expliquant par une reprise pour dépréciation, comptabilisée à hauteur de 8.340 euros.

E - Produits exceptionnels qui s'élèvent à 2.580 euros, contre 13.122 euros en 2022/2023 (dont produits sur exercice antérieur pour 5.730 €, une cession d'immobilisation pour 4.500 € et reprise de quote-part de subventions d'investissement).

2. CHARGES

Le montant global des charges de l'exercice représente 1.371.306 euros, contre 1.482.354 € l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 7,49 %.

Les charges se décomposent comme suit :

F - Achats et autres charges externes pour 634.541 euros, contre 780.733 euros en 2022/2023, ce qui représente une diminution de 18,72%.

Ce poste comprend les frais liés au fonctionnement et aux opérations réalisées par la Fédération (545.906 euros, contre 557.682 euros en 2022/2023), les achats pour revente, ainsi que les dépenses faites dans le cadre de l'éco contribution, à hauteur de 52.222 euros, contre 203.161 euros en 2022/2023.

G - Impôts et taxes pour 23.633 euros, contre 30.949 euros en 2022/2023, soit une diminution de 23,64%.

Cette diminution s'explique par le paiement en 2022/2023 de deux années de taxe foncière.

H - Salaires et charges sociales pour 498.507 euros, contre 458.813 euros en 2022/2023, ce qui représente une progression de 8,65%.

I - Dotations aux amortissements et provisions pour 152.265 euros.

J - Subventions accordées pour 13.168 euros, contre 30.987 euros en 2022/2023.

Le versement à ARBRE 57 représente 7.578 euros, soit 1 euro par chasseur.

K - Charges financières (intérêts sur emprunt) pour 2.971 euros, contre 3.208 euros en 2022/2023. En 2022/2023, une dotation pour perte financière de 20.000 € avait été comptabilisée, au titre de la détention dans la filiale Coop pole agroalimentaire.

L - Charges exceptionnelles pour 5.420 euros.

3. RESULTAT FEDERATION

La différence entre les produits et les charges aboutit à un résultat bénéficiaire **de 228.242 euros contre 215.392 €** en 2022/2023.

Il convient de souligner que le résultat des dossiers écocontribution représente un solde positif, avant imputation des salaires, frais kilométriques et frais indirects, de 88.966 euros, contre 142.185 euros en 2022/2023.

B. BILAN

Le bilan est équilibré entre actif et passif à	3.863.858 €
Les capitaux propres représentent	3.098.695 €
Les immobilisations s'élèvent à	1.889.002 €
Dont des acquisitions pour 66.769 €	
D'où un fonds de roulement de	1.209.693 €
La trésorerie s'élève à	1.692.916 €
En augmentation de 252.291 euros par rapport à 2022/2023	

Le contrôle du ratio fonds de roulement sur charges est de 0,88 contre 0,64 en 2022/2023.

M. STAF passe ensuite la parole à Mme SALAUN commissaire au compte.

Mme SALAUN présente sa mission et précise que son cabinet de commissaire aux comptes intervient dans le cadre légal : nomination d'un commissaire aux comptes par l'Assemblée Générale, pour six ans.

- Origine de la mission : code de commerce
- Les modalités de la mise en œuvre de la mission sont régies notamment par les normes d'exercice professionnel.
- L'audit doit permettre d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives afin de certifier les comptes annuels au 30 juin 2024.
- Elle précise que les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

➤ OPINION

« Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

➤ FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit
- Indépendance
- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS : destiné à mieux comprendre les fondements de l'opinion

- VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- Trésorerie : rapprochement des confirmations bancaires, disponibilités, emprunts, analyse des mouvements en espèces...
- Ressources associatives : rapprochement avec logiciel et comptabilité, traçabilité des factures et contrôle numérotation/chronologie...
- Analyse masse salariale : primes, effectif, provision congés payés, provision des indemnités de départ à la retraite...
- Vérifications des documents spécifiques : rapport financier, entités liées, plaquette, annexe...
- RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION
 - Établir des comptes présentant une image fidèle
 - Mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels qui ne comportent pas d'anomalie significative que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs
 - Évaluer la capacité de l'association à assurer la continuité de son exploitation
 - Procède à l'arrêté des comptes en vue de leur présentation à l'AG
- RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
 - Établir un rapport sur les comptes annuels
 - Obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives
 - Assurance raisonnable : niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux NEP permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
 - Article L.823-10-1 du code de commerce : la mission du CAC ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Le président remercie Mme SALAUN pour le travail accompli et passe à nouveau la parole à M. STAF qui va faire un point sur les filiales de la Fédération des Chasseurs.

CHASSE ET TERRITOIRE DE L'EST

Chiffre d'affaires 2023/2024 : 134 961 €

Résultat net comptable : + 9 391 €

Capitaux propres : 98 933 €,

Compte courant de la Fédération des Chasseurs : 185 771 €.

CHASSEURS DE L'EST

Chiffre d'affaires au 31/12/2024 : 173 670 €, soit +5,90 % (163 981 € au 31/12/2023),

Capitaux propres : 253 559 € (FDC 54, 55, 57, 88).

ARBRE 57

Pour la saison 2023/2024, versement de la FDC57 à ARBRE 57 pour **7 578 €** correspondant à **1 € par validation**,

Bilan Financier synthétique :

Résultat excédentaire de 7554 € en 2024 ;

- **4 dossiers ont été retenus pour 50,04 ares**, pour un montant de l'ordre de 1 000 € ;
- **1 dossier d'environ 49 ares est en cours de validation** pour un montant de l'ordre de 1 500 € ;

Les dépenses liées à ces achats seront affectées sur l'exercice 2024/2025.

Le président LANG remercie M. STAF, et avant de le laisser présenter le budget prévisionnel 2025/2026, il souhaite apporter quelques précisions, sans toutefois empiéter sur l'exposé du trésorier.

Il précise que pour le prix du bracelet, et en total accord avec le conseil d'administration, il a été décidé de proposer une augmentation du prix des bracelets cerfs qui passera de 12 € l'unité à 30 € pour les catégories CEI et C3. En effet, il est apparu nécessaire de rappeler que cet animal emblématique des forêts mosellanes doit être traité avec égard même en matière de plan de chasse.

Le président LANG passe donc ensuite la parole à M. STAF. Celui-ci rappelle donc la base de calcul pour ce budget prévisionnel :

Prix du bracelet : 12 € / bracelet chevreuil, daim, et mouflon : 30 € / bracelet cerf

Adhésion Territoriale : 51 €

Timbre Fédéral : 77 €

Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage : 0,50 €

Association pour la Restauration des Biotopes Ruraux et de l'Environnement en Moselle (ARBRE57) : 1€

Budget prévisionnel du 01.07.2025 au 30.06.2026

	Hors éco contribution	Eco contribution	Total budget 2025/2026
Produits	1 433 156	169 190	1 602 346
Ventes et produits annexes	554 340		
Timbre fédéral - Adhésion	801 622		
Subventions, aides, remboursements	71 694		
Produits financiers	5 000		
Produits exceptionnels	500		
Reprises sur provisions	0		
Transfert de charges	0		
Charges	1 377 650	121 700	1 499 350
Achats et charges externes	591 350		
Impôts et taxes	30 900		
Salaires et charges sociales	531 400		
Dotation aux amortissements	164 000		
Dotation aux provisions	0		
Contributions, subventions accordées	55 500		
Charges financières	3 500		
Charges exceptionnelles	0		
Impôt sur les sociétés	1 000		
RESULTAT	55 506	47 490	102 996

Le président LANG remercie Christian STAF pour sa présentation et pour le travail réalisé.

Le Président donne ensuite lecture du texte des résolutions soumises au vote.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'association, sa situation morale et financière, et pris connaissance des comptes annuels afférant à l'exercice clos le 30 juin 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

248 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire au **30 juin 2024** de **228 242,45 €** au compte "réserve de gestion" en totalité.

248 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer la somme de **51 845,39 €** du compte "réserve immobilisée" au compte "réserve de gestion" pour tenir compte des variations des immobilisations nettes figurant à l'actif. Le compte « réserve immobilisée » se monte donc à **1 665 949,29 €**.

248 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2025/2026 en dépenses et en recettes : Timbre fédéral à 77 euros,

Adhésion territoriale à 51 euros,

Prix du bracelet de marquage à 12 euros pour les espèces chevreuil, daim et mouflon, à 30 euros pour l'espèce cerf ; Participation de 0,50 euro par chasseur à la Fondation pour la Protection des habitats de la Faune Sauvage,

Participation de 1 euro par chasseur à l'Association pour la Restauration des Biotopes Ruraux et de l'Environnement en Moselle (ARBRE 57).

248 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée

Le président remercie les chasseurs de leur confiance.

Innovation cette année, le rapport d'activité de la FDC 57 est présenté sous forme de vidéo, reprenant ainsi l'ensemble de l'activité annuelle avec notamment :

➤ **Les formations** : régulation Corvidés : 64 personnes, examen initial : 60 personnes, permis de chasser : 268 personnes, permis de chasser accompagné : 11 personnes, chasse à l'arc : 58 personnes, formation décennale : 163 personnes, piégeage : 105 personnes, piégeage du sanglier : 140 personnes. Au total : **869** personnes ont suivi une formation réalisée en collaboration avec les associations spécialisés.

Une augmentation de près de 214 % depuis l'inscription en ligne aux diverses formations.

➤ **Journée St Hubert** : *journée Départementale le 12 octobre 2024 à MORHANGE* : 19 participants, 9 catégories, 22 chiens (arrêts et broussailleurs). 9 qualifiés pour la finale régionale *Finale Régionale le 9 novembre à Chapelle-Vallon* : 9 représentants, 8 chiens *Finale Nationale le 9 décembre 2024 en Ardèche* : 4 représentants et 1 champion de France mosellan.

➤ **Foires et Salons** : participation de la FDC57 à Pays'an Fête le 25 août 2024 à Boulay et à Agrimax les 23, 24 et 25 octobre 2025 à Metz Expo. Près de 41 000 visiteurs sur l'ensemble des deux manifestations.

➤ **Le Cinématir** : Situé au centre de formation de Morhange, depuis son lancement en août 2023 : 323 personnes formées, 170 heures dispensées. Ouvert à tous et adaptable à toutes les armes de chasse. Nouveau module avec maintenant le chevreuil.

➤ **La communication** : avec la revue *Chasseurs de l'Est*, la newsletter, les flash infos, les réseaux sociaux avec près de 7 100 abonnés. Vidéos postées par la FDC : 1 041 150 vues.

➤ **La formation décennale** : obligation pour les chasseurs de faire leur formation décennale avant 2030. Inscription en ligne possible. Depuis 2022, 1 500 chasseurs ont été formés. Les formations en présentielles commenceront à l'automne.

➤ **Le système d'Information sur les Armes (SIA)** : devait être créé avant le 31 décembre 2024 par tous les détenteurs d'armes. Il est toujours temps de le faire et de se faire aider si besoin sur RDV à la FDC57.

➤ **Le nouveau centre de formation à l'examen du permis de chasser sur le site de Morhange** : objectifs : centraliser géographiquement le permis de chasser, dynamiser le site de Morhange, accueillir les candidats dans un cadre naturel, début des travaux automne 2025 et mise en service en 2026.

➤ **Les dossiers éco-contribution** : entre autres, *plantation de haies*, avec en 2014 2,3 km de linéaire de haie, 208 arbres fruitiers et 350 m de haies fruitières. *Vigifaune* afin de collecter des données en temps réel pour toutes les espèces. *Sauvetage des faons* : 88 interventions en 2024, 148 faons détectés, 95 faons sauvés, 45 heures de vol cumulés.

➤ **Bilan quasi définitif des adjudications communales avec 719 communes recensées sur 725.**

	RESERVES		LOTS COMMUNAUX		Prix moyen à l'Ha
	Nb	Superficie en ha	Nb	Superficie en Ha	
2015 Fin de bail	1 625	115 853	1 049	349 413	9,69 €
2024	1 623	110 780	1 025	342 945	9,25 €
Variation	- 2	- 5 073	- 24	- 6 468	- 0,44 €
%	- 0,12	- 4,38	- 2,29	- 1,85	- 4,54

766 gré à gré : 74,73%

135 adjudication : 13,17%

124 appel d'offres : 12,10%

➤ **L'opération nationale J'aime la Nature Propre** : les chiffres 2024 : 45 opérations, 1100 participants dont 300 enfants, 120m³ de déchets collectés. Opération qui prend de l'ampleur tant au niveau départemental qu'au niveau national.

➤ **L'exposition annuelle des trophées de cerfs** : a eu lieu pour la première fois au Salines Royales de Dieuze les 22 et 23 mars 2025, avec de nombreuses activités, exposants, conférences et expositions diverses (bronze, expo sur les tiques, etc.).

Le président LANG remercie l'ensemble du personnel de la FDC57 pour le travail accompli tout au long de l'année. Il passe ensuite la parole à Jean Christophe HAMELIN-BOYER, président de la commission grand gibier.

VI – ETAT DU GRAND GIBIER

Jean-Christophe HAMELIN-BOYER précise que ce rapport est le résultat de l'enquête cynégétique, avec près de 89 % de retours. La surface analysée représente 517 645 ha soit 97 %. Il remercie les chasseurs pour leur participation. Il précise également qu'à partir de la saison prochaine, la saisie des résultats se fera en ligne directement et tout au long de l'année.

LE CERF

Il indique en préambule qu'il partage les inquiétudes du Président LANG quant à l'état des populations de cerfs dans notre département. Il donne ensuite les chiffres massif par massif qui seront ensuite commentés.

Les attributions

Catégorie	Attribution	Réalisation	Taux de réalisation
C1	2603	237	25 %
Biche		353	37 %
Faon		366	37 %
C3	204	45	30 %
Total	2807	1001	

Les données par massif

Massif	Objectifs de prélèvement (C3 compris)	Réalisations (CEI)	Réalisation C3	% réalisation/objectif (hors C3)
Canner	73	69	1	96
Hémilly	1	1	0	100
Vosges du Nord	100	167	7	174
		60 % du tableau de chasse, dont 42 % de biche, est réalisé sur le camp de Bitche et sur les lots périphériques.		
Fénétrange Ouest	10	7	0	70
Fénétrange Est	15	12	1	87
Sanon	100	121	6	127
Donon	695	577	30	87
Reste du département	/	2	0	/

M. HAMELIN-BOYER estime qu'avec 1 000 prélèvements sur l'ensemble de la saison, l'éradication du cerf est en route ! La stabilité d'une population se situe autour d'un prélèvement entre 1 200 et 1 300 animaux, en deçà un seuil de pérennité est franchi et l'extension du cerf est en route, notamment sous la pression qu'exerce l'Office National des Forêts sur les chasseurs. L'effondrement des populations est d'ailleurs avéré sur certain secteur.

Il analyse ensuite, massif par massif, les réalisations. Sur la Canner, les prélèvements sont en baisse, sur Hémilly, autant dire que le cerf a disparu avec une réalisation de 1, alors que ce secteur est sur une zone à enjeux. Sur le Vosges du Nord, 60 % du tableau de chasse est réalisé sur le camp de Bitche et sur les lots périphériques, sur le reste du massif, le cerf a quasiment disparu. Sur Fénétrange Est et Ouest les prélèvements sont en dessous des mini, les populations sont extrêmement fragiles et une augmentation trop importante des prélèvements entraînerait la disparition du cerf dans ces deux secteurs. Le secteur du Sanon a un statut un peu particulier en raison de sa frontière limitrophe avec la Meurthe et Moselle et les cerfs sont quasiment en surpopulation avec un prélèvement bien supérieur à l'objectif fixé. Pour le massif du Donon, la situation devient également délicate puisqu'avec un objectif fixé à 695 seuls 577 animaux ont été prélevés, ce qui prouve bien une baisse des populations. Tout comme d'ailleurs la réalisation des C3 sur l'ensemble du département, qui devient de plus en plus rare.

M. HAMELIN-BOYER précise que la FDC demandera la fermeture de la chasse du cerf sur certain secteur si besoin, et une diminution de 20 à 30 % des objectifs. Une rencontre avec le nouveau

préfet est espérée rapidement. Des opérations de communication seront menées afin d'avertir le grand public.

LE SANGLIER

Cette année, 17 220 animaux ont été prélevés contre 18 353 l'année précédente, soit une baisse de 6 %.

37% des prélèvements ont eu lieu à l'affût contre 63 % en battue.

20% des lots ont pratiqué le tir de nuit sans adaptateur à intensification de lumière pour une réalisation de 1 189 sangliers, soit 7 % du prélèvement total.

20% des lots ont pratiqué le tir de nuit avec adaptateur à intensification de lumière, pour une réalisation de 2 208 animaux soit 13 %.

Enfin 7% des lots ont pratiqué le tir autour des parcelles en cours de récolte pour un prélèvement de 167 sangliers, soit 3%. Il rappelle **l'obligation de signer une convention avec l'agriculteur au préalable de toute opération**.

5% des lots ont pratiqué le tir au point d'appatage (tonnelet) pour un prélèvement de 716 sangliers, soit 4 %.

Il précise que les chasseurs mosellans disposent d'une boîte à outil complète afin de chasser le sanglier et les encourage à utiliser tous les moyens mis à leur disposition par la réglementation.

Arrondissement	Nb de sangliers prélevés	Surfaces détruites
Boulay	1 811	161.36 ha
Château Salins	1 650	134.42 ha
Forbach	1 331	106.04 ha
Metz-ville et Campagne	3 153	269.07 ha
Sarrebourg	2 847	173.34 ha
Sarreguemines	3 370	162.31 ha
Thionville	3 037	233.14 ha

Jean-Christophe HAMELIN BOYER commente les chiffres des prélèvements par arrondissement ainsi que les surfaces détruites.

Il présente également le tableau comparatif des dégâts avec ceux de la saison précédente.

	Année 2023	Année 2024	Évolution
Prairie	224,88	96,21	- 57%
Semis maïs	70,06	274,21	+ 291%
Autres semis	69,80	59,02	- 15%
Céréales printemps	134,63	119,43	- 11%
Maïs printemps	46,88	104,81	+ 124%
Total Printemps	546,25	653,68	+ 20%
Céréales récolte	230,28	371,80	+ 61%
Maïs récolte	186,75	214,20	+ 15%
Total Récolte	417,03	586,00	+ 41%
TOTAL	963,28	1 239,68	+ 29%

LE CHEVREUIL

Il y a eu une alerte concernant la santé du chevreuil, tant au niveau départemental que national. Il semblerait néanmoins que les cas de mortalité soient dus à une météo particulièrement humide en 2024. Il faudra être attentif à la reproduction lors de la prochaine saison.

L'instauration du bracelet unique n'a pas eu de conséquences sur l'équilibre des prélèvements. Un sex-ratio de 49 % de mâle et de 51 % de femelles pour cette année prouve une bonne gestion de l'espèce, pour un prélèvement global de 15 950 animaux.

Il rappelle également que les demandes de plans de chasse doivent être motivées et se font uniquement par voie informatique désormais.

Concernant le volet sanitaire, le président de la commission grand gibier précise :

Pour la Peste porcine africaine : elle est présente en Allemagne à 70 km de la frontière. La Moselle participe à un suivi avec des prélèvements de 41 rates de sangliers aux fins d'analyse.

Pour la grippe aviaire : la France est passée en risque modéré (AM/19 mars 2025) avec donc une surveillance allégée.

Le Président remercie M. HAMELIN-BOYER et passe la parole à Gilles HUMBERT, directeur technique, qui en l'absence de M. NAVARRO, président de la commission petit gibier, va présenter le rapport de cette commission.

V – ETAT DU PETIT GIBIER

Gilles HUMBERT présente en premier lieu les prélèvements par espèces.

Espèces	Campagne 2024/2025
Colvert	4 089
Autres canards et rallidés	1 201
Bécassine des marais	244
Oie Cendrée	346
Vanneau Huppé	41
Pigeon ramier	4 551
Bécasse des bois	366
Grives	1 900
Alouette des Champs	23
Merle noir	501
Tourterelle turque	43
Lièvre	1 468
Lapin de garenne	67
Faisan commun (hors GIC)	455
Faisan commun (GIC)	34
Perdrix grise	504
Perdrix Rouge	149
Faisan Obscur	235
Faisan vénéré	7

Concernant le GIC faisans « entre Seille et Nied » Gilles HUMBERT précise que les comptages coqs chanteurs auront lieu le 16 avril prochain et invite les chasseurs intéressés à se rapprocher de la Fédération. Le GIC organise également un ball trap annuel, des soirées à thème et souhaite élargir ses activités autour d'autres espèces petit gibier.

Gilles HUMBERT fait également un point sur l'activité de l'association ARBRE57 :
En 2022/2023 : 24 dossiers étudiés dans le cadre des annonces publiques (SAFER), 6 dossiers constitués en vue d'acquérir des terrains, aucun retenu. 2 dossiers complémentaires sont toujours en cours.

En 2023/2024 : 69 dossiers étudiés dans le cadre des annonces publiques (SAFER), 7 dossiers constitués dont **4 ont été retenus pour 50,04 ares**.

Des démarches sont en cours avec plusieurs Communautés de communes dans le cadre des « biens sans maîtres » ou des trames écologiques.

Le président LANG remercie Gilles HUMBERT pour son intervention et passe la parole à Didier LEFEVRE qui présente le rapport sur les ESOD.

VI – ETAT DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS

Il présente, dans un premier temps, le nombre d'animaux régulés sur les territoires de chasse en Moselle pour la saison 2024/2025. Les chiffres regroupent le piégeage et le tir.

Renard : 4 814 (dont 305 piégés), fouine : 134, pie bavarde : 768, corbeau freux : 4 522, corneille noire : 5 824 (soit 10 346 corvidés).

Il fait remarquer que le prélèvement des renards est toujours en diminution, avec des problèmes persistants de gale.

Concernant les corvidés, il précise que ceux-ci commettent beaucoup de dégâts aux cultures.

PIEGEAGE EN MILIEU URBAIN

465 communes et 48 entreprises sont en convention « piégeage » avec l'Association des piégeurs. Plus de 80 000 € de dégâts recensés. L'association a effectué 200 interventions et 178 attestations ont été récupérées. En ville, ont été capturés : 68 renards, 46 fouines, 57 ragondins, 95 pies bavardes.

Didier LEFEVRE rappelle que la classification des ESOD est divisée en trois groupes.

Le 1^{er} groupe, six espèces non indigènes désormais classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain, **par arrêté ministériel** : le chien viverrin, le raton laveur, le vison d'Amérique, le ragondin, le rat musqué, la Bernache du Canada.

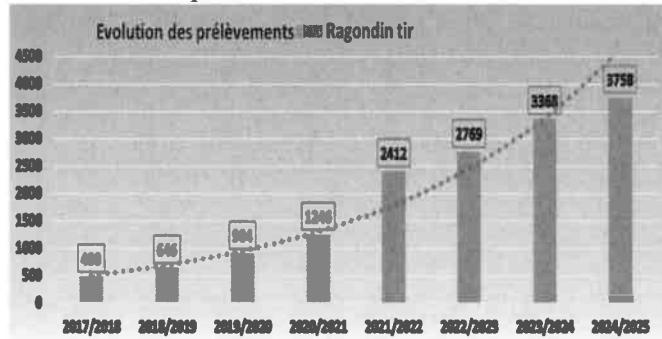
Le 2^{ème} groupe, dix espèces sont susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté ministériel triennal **Les mammifères** : le renard et la fouine sur tout le département. **Pour les oiseaux** : le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, et l'étourneau sansonnet sur tout le département.

Il rappelle que si l'arrêté ministériel du groupe 2 est triennal et qu'il court jusqu'au 30 juin 2026. Donc dès septembre il faudra commencer à travailler sur ce dossier. Les données seront indispensables afin d'étayer les demandes de classement. Il incite les chasseurs à déclarer tous les animaux vus, vivants ou morts. Il déplore le manque d'implication des chasseurs à transmettre les données. Il précise également que, dans certains départements, le renard n'est plus classé « ESOD ».

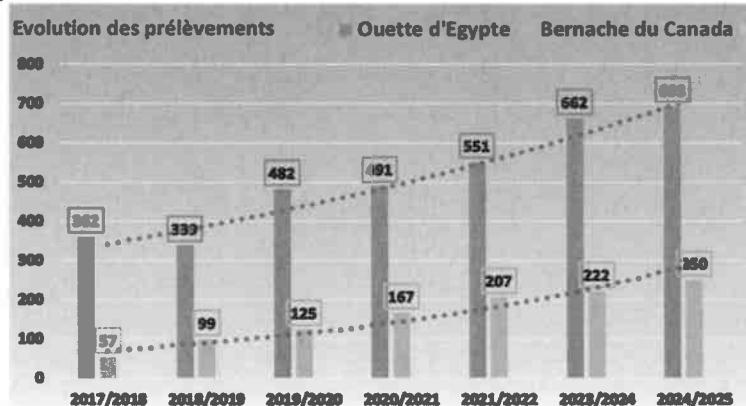
Le 3^{ème} groupe : 3 espèces peuvent être classées ESOD par **arrêté préfectoral annuel** (pigeon ramier, sanglier, lapin de garenne).

Seuls le pigeon ramier et le sanglier sont ESOD sur tout le département. Le lapin de garenne n'est plus classé ESOD en Moselle.

Didier LEFEVRE revient sur une espèce qui pose de plus en plus de problème : le ragondin. Et Il présente un tableau de l'évolution des prélèvements.



La Bernache du Canada et l'Ouette d'Egypte sont aussi de plus en plus présentes avec des prélèvements en augmentation.



Il termine son intervention en précisant qu'il faut impérativement réguler ces espèces invasives sous peine de voir disparaître certaines espèces autochtones.

Pierre LANG remercie Didier LEFEVRE pour son exposé.

Il invite ensuite les membres de l'assemblée à visionner un film qui présente l'activité de toutes les associations connexes de la Fédération des Chasseurs de la Moselle.

Le président passe ensuite à la remise de médailles et diplômes.

X – MEDAILLES et DIPLOMES

Médailles de bronze de la Fédération : Michel ROBERT, Bernard HIRTZ et Valentin ARTHAUD.

XI – PAROLE AUX INVITES

M. Damien GALLAND, Directeur Départemental de l'ONF et de l'agence de Metz ? remercie le président LANG de lui permettre de prendre la parole et se félicite pour le travail effectué avec l'ensemble des partenaires.

Il revient brièvement sur les propos tenus par les intervenants en matière de densité de gibier et insiste pour une régulation importante afin de permettre une régénération naturelle des forêts. Concernant le cerf, il prône une concertation forte avec l'ensemble des partenaires afin de définir des objectifs réels à mettre en place.

Il rappelle la situation sanitaire des forêts qui souffre également des changements climatiques. Il fait le vœu d'avoir une forêt saine et avec du gibier dans un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le Président LANG remercie M. GALLAND et ajoute que les chasseurs, lorsqu'ils rencontrent soit un agriculteur soit un forestier, souhaitent rencontrer un ami et non pas être en défaut, il insiste sur le « travailler » ensemble.

Il passe ensuite la parole à M. Claude SOUILLER, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle représentant M. le Préfet qui n'a pu être présent aujourd'hui. Il salue le travail et l'ambiance qui régne au sein du département de la Moselle entre l'ensemble des partenaires (forestiers, propriétaires privés, agriculteurs, chasseurs). Il salue également le travail des lieutenants de louveterie.

Il revient sur le sanglier, et le travail qui est fait autour de cette espèce et prône la vigilance afin de contenir les dégâts et rappelle que l'Etat contribue au paiement des dégâts puisqu'il a versé près de 565 000 € au FDIDS afin de l'aider à indemniser les dégâts de sangliers aux agriculteurs.

Concernant le cerf, l'Etat doit trouver un juste équilibre entre la forêt et pérenniser les populations de cervidés.

Il remercie encore une fois le travail effectué dans un climat serein et constructif.

X - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant posée, le Président LANG clôture cette Assemblée Générale 2025 et invite les participants au pot de l'amitié.

Le Président :
P. LANG

Le Secrétaire :
F. DRAN